

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 2

Artikel: Un mémoire de noble Pierre-Louis-Etienne Crousaz
Autor: Campiche, F.-Raoul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-19486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le coin obscur des cimetières. » Ces paroles s'appliquent aussi à lui.

Sinner laissait une veuve et trois filles ; il en avait perdu cinq autres en bas âge. Sa veuve vendit ses possessions de Ballaigues à la commune. Le château abrita dès lors l'auberge de la Croix-d'Or et n'a pas changé de destination.

*
* *

J.-R. Sinner de Ballaigues fut un homme de son temps, de cet âge de la lumière qui visait à l'universalité des connaissances plus qu'à l'originalité de la pensée. Comme tout bon citoyen bernois, il s'est appliqué à bien servir sa patrie. Il s'est scrupuleusement acquitté de toutes ses fonctions qui souvent lui ont empêché de mener à chef ses œuvres scientifiques. Nous ne pouvons refuser notre admiration ni au savant ingénieux et fécond ni au fonctionnaire actif et prévoyant. Sinner fut un esprit libre, sensé, rendu tolérant par l'étude, nous dit Ph. Godet, à la fois ami du passé et ami du progrès.

P. DECKER.

UN MÉMOIRE DE NOBLE

PIERRE-LOUIS-ETIENNE CROUSAZ

Les travaux de classement que la municipalité de Lutry fait exécuter dans ses archives ont amené la découverte d'un manuscrit intéressant. C'est un mémoire composé par Noble et Généreux Pierre-Louis-Etienne Crousaz, dernier seigneur de Corsier, à l'occasion de la réfection du toit de l'une des tours de son château à Lutry. Voici ce document, contenant certaines allégations qui ne peuvent être garanties par nous, et dont on remarquera la rusticité du style et de l'orthographe : « Ayant fait racomoder, etc... branche cadette. »

Cette famille n'a, croyons-nous, rien de commun (sinon peut-être des alliances) avec celle du major et contrôleur de Crousaz qui, en 1723, a joué dans le drame Davel, le rôle que l'on sait. La première était originaire de Chexbres et la seconde d'Hermenches, mais toutes deux vinrent à différentes époques s'établir à Lausanne où plusieurs de leurs membres se distinguèrent dans la magistrature, les armes et les lettres. Celle qui nous occupe plus particulièrement et dont fait partie l'auteur de notre mémoire a eu pour auteur connu, Amey Crousaz, bourgeois d'Hermenches, demeurant au Grossan, près Corcelles-le-Jorat en 1523. Il fut père de Louis, notaire, bourgeois d'Hermenches et de Lutry, qui, en 1550, lors de l'impôt général levé par les seigneurs de Berne sur leurs sujets du Pays de Vaud paya la taille de 7 fl. 4 sols pour ses biens de Lutry taxés à 680 fl., et 30 fl. 4 s. pour ceux d'Hermenches évalués à fl. 3108.

Dominique Crousaz, fils du précédent, bourgeois d'Hermenches, Moudon et Lutry, notaire avant 1573, fut père de Pierre, seigneur de Corsier-sur-Lutry et châtelain de cette ville en 1621. Celui-ci était un homme fort entendu en affaires, ainsi qu'en témoigne un livre de comptes parvenu jusqu'à nous. Il acquit par subhastation le 16 août 1620 la « maison vielle » que fut des biens de Pierre Sordet en 1617, auparavant de Noble Françoise Nicolarde, fille de feu Claude, de Lutry, femme de M. de Blonay, baron du Châtelard. Cette maison vieille est apparemment celle qui, par suite de diverses transformations, devint le château actuel de Lutry.

De son mariage qui eut lieu en 1588 avec Noble Rose, fille de Noble François Mayor, donzel des Planches-sur-Montreux, lui naquit entre autres : François Crousaz, vivant de 1611 à 1652, auteur de deux branches, dont l'une s'établit à Lausanne et acquit la propriété du domaine de Prélaz. De l'autre, demeurée à Lutry, où elle a rempli des charges publiques (conseiller, banderet, châtelain) descend Noble

Pierre - Louis - Etienne Crousaz, déjà nommé, décédé le 31 janvier 1809. Elle s'éteignit en la personne de Juste Charles Antoine Crousaz son fils, mort en Angleterre le 5 mai 1854. Par disposition testamentaire du 24 février de la même année, ce dernier institua la bourse des Pauvres de Lutry son héritier pour les biens-fonds qu'il possédait en Suisse. Elle devint propriétaire du château de Lutry et d'autres immeubles, le tout d'une valeur cadastrale de 250,000 fr. Dans la cour de ce manoir se trouve une plaque en marbre noir avec inscription en lettres d'or, due à l'initiative des autorités locales, rappelant aux générations futures le souvenir de ce bienfait. En voici le texte :

*Au généreux citoyen
le capitaine
Juste Charles Antoine
Crousaz de Corsier
de Lutry
où il est né l'an 1776
décédé à Londres en 1854*

*Sa ville natale
reconnaissante*

F.-Raoul CAMPICHE.

Voici maintenant le

Mémoire de P-L-E. de Crousaz.

Ayant fait racomoder le toit de cette Tour, on a reposé aujourd'hui 31 Juillet 1795, le pommeau & la girouette, sur une pièce de bois neuve de 17 pieds de longueur, une forte bise ayant fait tomber le tout au printemps dernier. J'ai vu repôser ce pommeau avec la girouette¹, mon fils cadet Alèxis, était avec moi, il a douse ans.

Le couvreur à posé ce billet dans le pommeau détain, La girouette est dattée à la flamme de l'année 1728 Les armes qui sont sur cette girouette sont celles de ma famille (*d'azur*

¹ Voir calendrier historique Vaudois 1909.

à une colombe d'argent posée sur un chevron de même), celles qui sont à cotté, un Lion d'or dans un champ rouge, sont eelles de feu ma mère, Madeleine de Chandieu, fille de Noble & Puissant Paul de Chandieu, Seigneur de Corcelles le Jurat & de Noble Anne de Pélissary, de Genève, sa femme demeurant à Lausanne dans sa grande maison au bas de la rue de Bourg. — Cette famille de Chandieu, est actuèlement éteinte complètement du cotté des mâles. Elle desçent d'Antoine Baron de Chandieu, dit Sadêel, ministre de l'Eglise de Paris, chapelain de Henry IV Roy de France, son ambassadeur etc. Voiès à ce sujet le dictionnaire de Môréry, et une article, *nécrologie*, dans le journal de Mr. Lanteires N° 14 du 3 mars 1787. J'ai chès moi un portrait antique du dit Antoine Sadeël, c'est une copie de celui qui est placé dans la Bibliothèque de Genève, ou il est mort. — La maison de feu mon grand-père de Chandieu, située au bas de la rue de Bourg appartient dès lannée 1784 (année de la mort de ma mère) à ma sœur ainée nommée *Pauline*, indivisement avec ma nièce Elisabeth de Crousaz, fille de fue Jeanne-Marie de Crousaz, ma sœur, morte à lausanne il y a plusieurs années, femme de Noble Albert, Jérôme de Crousaz mon cousin germain, en son vivant Grand Major au service des Etats d'Hollande, Régiment de *May*, fils ainé de feu mon oncle le Général de Crousaz, frère ainé de feu mon père, la susditte maison est à ma sœur et nièce par succession aux biens de feu ma mère née de Chandieu. Mon père, Noble et Généreux, Albert Noë de Crousaz, Seigneur de Corsier-sur Lutry, Citoyen de Lausanne, Bourgeois de Lutry et de Moudon, membre de la magistrature de Lausanne, abbé de noble abäye des Mousquetaires de Lutry, etc. s'est marié à la ditte Noble demoiselle Madeleyne de Chandieu, en 7bre 1728, à Lutry, il a possédé à Lausanne une maison au Cheine avec une possession y attenante sous le petit Cret de Mont Benon, vendue en 1746, à Mr, Wulliamoz, Ensuite, il acheta

en l'année 1750, une maison située à la ruë de Bourg, de feu Monsr, *DE Loys* de Bochat, lieutenant Ballival, que j'ai vendue en 1762. Mon père est mort le 29 Janvier 1759, âgé de 69 ans. — Il à été ensevely dans la petite chapelle dans l'église de Lutry, avec ses frères, père, grandpère, demême que ses ancêtres dès 1620 environ. Son frère ainé sapellait Pierre, François *de Crousaz*. Général au service des Etats *d'Holande*, bon militaire il en est parlé dans l'histoire des Officiers Suisse qui se sont distingués dans les services étrangers, il a eû en reconnaissance de ses services des pensions du *Stathouder* il à servi dans sa jeunesse dans les compagnie de son oncle nommé Pierre Noë *de Crousaz*, Seigneur de Corsier, Grand Major aussi, au service d'Hollande, il a étté à plusieurs sièges & batailles etc, Il à passé en Ecosse avec sa compagnie, sous le règne de Guillaume III roy d'Engleterre etc, mon dit oncle est mort d'aoplexie à Ipres en 1727, ensevely dans l'Eglise d'Ipre avec tous les honneurs de la guerre, le tableau de ses armes est placé au dessus de sa tombe. — Le frère *cadet* de mon père nommé Jérôme *de Crousaz* à étté Capitaine Lieutenant aussi dans la compagnie de son oncle le Major de Corsier, ayant quitté le service jeune a son retour dans ce pays, il à fait rebatir l'ancienne maison de famille située vis à vis du Château que j'abitte, il y a demeuré jusques à sa mort, cette ancienne maison s'apellait anciennement les *Crôttes* du Major, qui lui appartenait, il y à de très belles caves & voutes; mon dit oncle à étté aussi Chatelain & Juge de la Paroisse de Lutry, mayant remis l'emploix de Chatelain, (qui lui était confié pendant ma jeunesse).

LL. EEx. — le graduèrent, (comme ancien militaire en Holande) du Poste de Colonel, du Règiment de Moudon, & employé dans ce dernier Poste militaire. — Il à laissé deux fils. — Lainé, nommé *François*, actuellement Ministre de la ville de *Nion*, Il a 5 filles, point de fils. — Le cadet est mi-

nistre de l'église de *St-Cergue*, n'est pas marié. — A la mort de leur père, étant placé dans la Classe de Morges, cela les a engagé a vendre leurs maisons, quoique ayant plusieurs fonds dans cette Parroisse & à Lausanne. — Anciennement cette petite chapelle, dont j'ai parlé à la feuille si contre, ou il y a plusieurs cavôts, dans l'église de Lutry, appartenait à la Famille des Nobles de Lustry, Bourgeois de Lutry & de Villette, on y a ensevely tous les Membres de cette Illustre & ancienne Famille, *Mayor* des parroisse de Lutry & de Villete; et dont la Jurisdiction *ômnimode* qu'il possédait des Duc de Savoie, était heréditaire dans cette Famille. — A cette époque les ditte 2 Parroisses portaient le nom de La Vallée de Lutry. — On voit encor au-dessus de la voute de la chapelle leurs Armes en couleur et très bien conservée, savoir un *Lion* couronné, pour *Cimier* un $\frac{1}{2}$ Lion, sur la Courronne avec un *Lambel* au travers du grand Lion ce qui distingue la Branche Cadette, dans le Blazon. Les Nobles de Lutry demeuraient dans leur chateau à Lutry, maison de Franchise, ou il y a de forte prisons & de belles voutes, ils tenaient les assises de Justice des deux Parroisses. Très Noble Généreux & Puissant *Claude* de Lutry, à été le dernier male de cette maison et qui ait habité le dit chateau, lequel je possède actuellement. Etant arrivé a cette Famille, plusieurs evenement facheux & qui tomba en quenouille. A la reprise du Pays de Vaud, LL.E.E. firent des gratifications aux filles descendantes dit *Claude de Lutry*, et prirent possession de leurs Jurisdicions, cest des cette époque que les Jurisdicions des Parroisses de LUTRY & de Villette ont été séparées & sont exercées des ce tems la au nom de Leurs Excellences du Canton de Berne, néanmoins la Famille reste en possèson du chateau & de quelques fonds qui leurs ont été conservé encor quelques tems. — On voit encore audit chateau a Lutry plusieurs dattes du tems de cette Famille, datte de (?). Demème que leurs *Armes*, 1^o,

dans le chateau, à la vôte de la porte d'entrée dans le *Couloir*, 2, sur une ancienne porte dentrée à la cour de derrière à la ruëlle du cotté du midi, vis à vis de la Tour de l'église.

Ma famille à ettée alliée avec une demoiselle de cette Noble Maison, dont j'ai le contract de mariage dans mes archives. — La Branche de ma Famille possède le dit chateau, appartenances, possessions, & droits, depuis que la Maison de Lutry est eteinte. — Cest d'après cette alliance, et que la famille, branche Cadette du dit *Claude de Lutry* est eteinte que la Branche de ma Famille de Crousaz, à *ecartelè* leurs armes.

Ainsi ledit chateau que j'abitte batti par les Nobles de Lustry, à etté reconnu par LL. EE. en l'année 1738 ou 1739 pour ettre le *Chateau Seigneurial* de la Seigneurie de Corsier sur Lustry, dont la moitié de la Dixme tant en vin quen grains a ettée achetée par mes ancètres des descendants de feu Claude de Lutry, la rénovation de cette Terre ayant ettée faite 3 fois par ma famille, mon père à fait la dernière en 1739.

Il existait anciennement un vaste & beau chateau fort dans cette terre de Corsier situè au dessus du vignoble, à la place ou est batie la maison de Mr. Banchet, actuellement rière Conseillier a Lutry, Ce chateau a etté détruit par les guerres & par le tems. Ce chateau existait encor l'an 908, Voiès a ce sujet, un article dans les *Etrennes Helvètiennes* par Mr, Bridel de lannée 1790. Il y a un article très curieux qui concerne une *Chartre*, donnèe par Rodolf 1^{er}, Roy de la petite Bourgogne qui parcourant son Pays et le pays de Vaud pour y tenir ses assises pour le Bien de son Roiaume, vint a *Corsier sur Lutry* habiter son chateau avec sa Cour et rendit la *Chartre* dont il est fait mention en l'année 908.

Enfin je reviens à la Branche de ma Famille.

Je suis né à Lausanne le 21 May 1736, dans la maison.

que mon père possédait au *Cheine*. J'ai voiéagé en lannée 1755 en France et en Angleterre, avec Milord Comte de Pembrock, je nai servi chés aucune Puissance étrangères, mon père nonplus, mais tous mes ancêtres ont servi ; depuis près de 30 ans je sert dans mon pays, mon Souverain, comme officier de cavalerie. J'ai eû trois sœurs, lainée *Pauline*, née en 1729, nest pas mariée. Elle demeure à Lausanne avec ma nièce qui nest pas encor mariée, age de 24 ans ; dans la maison de feu ma grand mère de Chandieu, qui leurs est parvenue en partege par succession des biens de ma mère, morte à Lausanne en 1784. Ma 2^{me} sœur nommée Jeanne Marie, est morte à Lausanne il y a quelques années, et peu de tems après mourut aussi à Lausanne son mary, nommé Albert, Jerome de *Crousaz*, mon beaufrère et cousin germain, fils du Général de Crousaz, dont il est parlé çï devant ; ce premier était Grand Major en Holande, Regiment suisse de May, ils nont point laissé d'enfans que ma nièce nommée *Elisabeth*, qui vit avec ma sœur à Lausanne comme est déjà dit ci devant. — Ma 3^{me} sœur s'apellait *Angélique*, morte à l'age de 15 ans, ensevelie à Lutry, dans la chapelle de l'église de Lutry dont il est aussi parlé à la feuille çï devant.

Je me suis marié à Pûlly, mon ancien Gouverneur nommé DE Brüël, de Payerne et de Lutry, pasteur a Arsier, dès là a Morges à béni mon mariage le 22 Juillet, jour de la Madeleine, en l'annèe 1774. Ma femme s'apelle Philippinne, Angélique de *Gentils* de Langalerie, fille de feu Messire Philippe, *De Gentils*, marquis de Langlerie, Premier Baron de Saint Onge en France, citoiën de Geneve, Seigneur d'Allaman, Bourgeois du dit lieu, ancien officier dans les services étrangers, demème que sa famille, — il estait dès longtems domicilié à Lausanne, à sa campagne de Mont Repos. — Ma belle mère etait Angélique Constant, fille de Noble Constant de Robèque, General & propriétaire dun regiment in-

fanterie suisse en Hollande. — J'ai toujours habité dans le chateau de Corsier sur Lutry, & les hiverts a Lausanne. — J'ai deux *filz*, & une fille, mon fils ainé nommé *Just*, Charles, Antoine, est né à Lausanne le 1^{er} Aout 1776 dans la maison de feu ma Grand-Mère la Générale Constant. Il aura 19 ans le 1^{er} Aout demain. Il a été en pension 6 ans, à Offenbach près de Francfort sur le Main. A son retour à 17 ans, il est entré aux service des Gardes Suisses en Hollande, comme Enseigne dans la compagnie de feu Mr, Polier de Vernant, General Major, propriétaire du regiment & d'une compagnie aux gardes suisses, etant mort en Aout 1793, Mr, de *Graffenried*, Bernois est dans ce moment le Capitaine de mon fils. — Mon fils a fait toute la dernière campagne de guerre, il a tenu la campagne jusques à la prise de la Hollande par les Français, le commandant de la Brigade suisse etait Mr, *Constant*, General Major aux gardes suisses, Seigneur de Villars Mendraz, balliage de Moudon, oncle de mon fils, à la mode de Bretagne du cotté de ma femme. Dans une bataille considerable près de Landrecy, mon dit fils à été blessé au col d'une bale, delà il sest trouvé au siège de Landreci, est entré dans la ville à la redition de cette place avec les officiers de son corps & les troupes à la suite de l'Empereur. Il y est resté peu de jours après quoi il a rejoint l'armée coalisée. Dans ce moment il est à la Haye ou il continue le service de la même manière qu'avant le départ du Stathouder, mais le service y est actuellement très peisible, a raison que plus de 1800 officiers hollandais ont obtenu leur démission, on ne sait point encor ce que feront les Suisses, on attend une nouvelle capitulation avec les Cantons Suisses, depuis l'hivert dernier la Hollande est au pouvoir des Français qui ont fait traité de paix entre eux, les Hollandais sont actuèlement en guerre avec les Anglais qui sen embarrassent assès peu, Tout est devenu cherté extrême a la Haye, le pain tres rare, le soldat à toutes les peines du

monde à vivre. — Ma fille Albertine, Anne, Marianne, Rosalie, est née au chateau à Lutry, le 15 Janvier 1779. Elle a 16 ans $1/2$. — Mon fils cadet *Alexis*, Paul, Louis, Wilhielm est aussi né au chateau à Lutry en May 1783. Il a 12 ans, comme il est tout jeune, je ne men entretiendrai pas ici. — Dans ce Pays et dans le Canton tout est devenu dune cherté extrême et très extraordinaire. — Il y a aparance que la cherté actuelle vient de la longue et cruelle guerre, à la suite de la Revolution Française. Ses 2 dernières années il est arrivé aussi plusieurs évènements facheux en différentes saisons. Par exemple le 12 de May 1794, il survint tout a coup une neige abondante qui fait coucher & casser la plus grande partie des bleds, de la les gerbes ont peu rendue, le bled mal mur, la paille mauvaise. Les bois des vignes furent endommagés, malgré cela la prise en vin fut très abondante, a raison de ce que lannée fut tres printanière, & le vin bon. Il se vendit de 3 $1/2$ batz à 3 batz $3/4$ dans cette paroisse. Le vin de 1791 a étté duune qualité dès plus supérieure et fort cher, il y en a peu de pur, parce que on a bonnifié ceux de 1792 très mauvais, 1793 assès bon. — Quant à l'hivert de cette année 1795 le froit a étté excessif, ici & fort long, demême que dans tous les pays, les plus grosses rivières des pays étrangers ont éttés gelées même a pouvoir y passer l'artillerie, les voyageurs ont péri, des sentinelles trouvées mortes dans tres peu de temps de faction, les armées ont beaucoup souffert, la terre a gelé a Lavaux de 3 $1/2$ pied de profondeur, le termotre à étté dans ce pays plus bas quen 1788, grand hivert, les bleds & froment ont étté retardés dans les semailles, il y en a eu beaucoup de pourri à raison des longues pluies extraordinaires de 1794 et dune partie de l'hivert, le printems de cette année 1795 a étté duune secheresse complete jusques à la fin de Juin, la chaleur très fortes, les sources ont tariés on a eu de la peine a moudre, au moix de May dernier nous avons eu un

gel qui a causé beaucoup de dommages aux grains. En Allemagne ont été obligés d'en faucher un grand nombre les vignes y ont aussi été gelées, en Franche Comté les vignes sont cuites, demême que tous les petits vignobles de ce pays, demême qu'en Savoie & à Genève, dans ce mois de Juillet nous avons eu quelques grelles à la Cotte, à Lavaux, mais grâce à Dieu cette Paroisse a été jusques ici préservée. Au commencement des moissons de notre pays de Vaud il est survenu des pluies continuées qui ont occasionné beaucoup de gémé, le tems s'est remis au beau Dieu veuille le continuer, bien nécessaire aux moissons du Pays. Les vignes promettaient beaucoup mais outre les grelles il est survenue une maladie qui fait tomber beaucoup de grappes. — A raison de tout quoi on espère que le prix du vin ne baissera pas. — Du fruit il n'en pas du tout question à raison des chenilles et du froit, Les Fonds de terre sont à un prix excessif, l'on peut cependant emprunter au 3 ¹/₂ pour %. Voici le prix actuel des denrées. Le froment se vend de 48,49 & 50 bats le quarteron, le moitié 38 à 40 batz, lavoine de 14 à 15 batz. Levin vieux se vend 4 ¹/₂ batz à 5 batz le pot, le vin de 1794, 4 ¹/₂ batz, il se vend à Lausanne au même prix en détail, très petite mesure. Le pain, celui de l'Évêché 10 fl ¹ la livre, le blanc 3 batz, le moien 5 fl, La viande bœuf & vache 10 fl, la livre, le mouton 14, le veau 8 fl, le lard 8 batz la livre, le beurre 7 à 8 batz la liv, — 2 œufs pour un batz, le jardinage en proportion du tout. — Ainsi tout a augmenté de prix, les journées d'ouvriers & d'artisans, demême jusques à 12, 15 batz la journée, le fumier 11 à 12 fr. à Lausanne 20 poses pour le char, 4 fr, de voiture jusques à Lutry. La toise de bois dur 50 à 60 fr. le sapin 35 à 40 fr. la toise, le foin nouveau 35 à 40 batz le quintal sur le prez, le foin ayant manqué cette année à rai-

¹ Est-ce bien florin qu'il faut lire dans cette énumération ?

son de la sécheresse cependant on espère bien du record. La chaux 20 a 24 la bosse, le fer a aussi beaucoup augmenté. Voila un résumé vrai et précis de ce qui se passe dans ce pays dans ce momentci. A Zurich, il sest manifesté des troubles, en attendant l'évènement le regiment de Watten-ville est aux environs du Canton, pret a y entrer avec d'autres troupes en ayant requis par le magistrat. On espère que cela n'aura pas de suite.

Pour foy de tout quoi, Moi Soussigné, Noble & Gènèreux, Pierre, Louis, Etienne *de Crousaz*, sixième Seigneur de Corsier, de ma famille, citoyen de Lausanne, membre de la Magistrature de ditte Citté, ancien Bourgeois de Moudon, de même que des Paroisses de Lutry & de Villette, chatelain successif de Père en Fils de la ville et paroisse de Lutry des l'année 1620. Abbé successif aussi de Père en Fils de la Noble Abaye des Mousquetaires de Lutry, demême que fils de Fondateur de la Nouvelle Abaye des Fusilliers de Lutry. Ex officier de cavalerie, Commandant une compagnie de Vassaux dans les Balliages de Morges, de Aubonne, & de Nion, — Fait au chateau de Corsier ce trente un de Juillet, mille sept cent nonante cinq 31 juillet 1795. Sous mon sceau dont j'ai apposé ici l'empreinte de mes Armes.

Le sceau aux armes des *de Crousaz*.

P.-S. — Ma famille a possédé aussi plusieurs autres terre dont une partie est sortie par des mariages, telles que la Seigneurie D'Hermanges, au Jurat infeudée par LL. EE. à un de mes ancêtres nommé François de Crousaz, qui a épousé Noble Judith Cerjat. Plus la terre & seigneurie de Sciens, et la petite terre de Bret, Les grands domaines de Prélar près de Lausanne très anciens dans ma famille, Branche Cadette, sont encor possedès par les descendants de cette Branche Cadette.
